

AVIS PUBLIC

DEMANDES (7) DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors de l'assemblée ordinaire qui se tiendra **le mardi 16 octobre 2018 à 19 h** à la salle des délibérations située au Centre social municipal, les membres du conseil municipal de Ville de La Tuque devront statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2018-036 / 492, RUE ÉLISABETH**

Objet de la demande :

Permettre la construction d'une remise à 1,21 mètre de la marge arrière et à 0,60 mètre de la marge latérale plutôt qu'à 1,5 mètre ainsi que permettre une deuxième entrée charretière plutôt qu'une, le tout tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Lot 5 329 367, Cadastre du Québec.

2. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2018-040 / 1080, RUE DES ORMES**

Objet de la demande :

Régulariser la remise à 0,8 mètre plutôt qu'à 0,9 mètre, tel que requis par la réglementation au moment de la construction.

Identification du site concerné :

Lot 5 469 379, Cadastre du Québec.

3. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2018-041 / 363, RUE DESBIENS**

Objet de la demande :

Régulariser l'abri d'auto à 0,83 mètre plutôt qu'à 1 mètre, tel que requis par la réglementation au moment de la construction.

Identification du site concerné :

Lot 5 329 539, Cadastre du Québec.

4. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2018-042 / 5, RUE CARDINAL-LÉGER**

Objet de la demande :

Permettre la conversion d'un abri d'auto en garage à 0,6 mètre plutôt qu'à 1,5 mètre de la marge latérale, tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Lot 5 329 990, Cadastre du Québec.

5. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2018-043 / 2995, CHEMIN DES PIONNIERS**

Objet de la demande :

Permettre l'agrandissement d'un garage ayant une superficie de 130 mètres carrés plutôt que 75 mètres carrés, permettre également que ce garage ait une façade de 8,5 mètres soit plus que 75 % de la façade de la résidence, en plus de permettre que ce garage ait une superficie plus grande que 75 % de la résidence (130 mètres carrés), le tout tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Lots 5 470 692, Cadastre du Québec.

6. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2018-044 / 2001, CHEMIN DU LAC-PANNETON**

Objet de la demande :

Permettre la construction d'un garage ayant une largeur de 9,7 mètres plutôt que 5,4 mètres soit 75 % de la façade de la résidence, permettre également que ce bâtiment ait une superficie de 53 mètres carrés, soit plus de 75 % de la superficie de la résidence. Accepter que le garage ait une hauteur de 7,9 mètres plutôt que 6 mètres. Autoriser que l'abri attenant ait une superficie de 42 mètres carrés plutôt que 30 mètres carrés. Finalement, permettre que ces constructions soient situées dans la cour avant de la propriété alors qu'elles devraient être situées dans une cour latérale ou arrière, le tout tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Lots 5 470 405 et 5 470 406, Cadastre du Québec.

7. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2018-045 / 6, CARRÉ PAQUIN**

Objet de la demande :

Autoriser l'implantation d'une deuxième entrée charretière plutôt qu'une, tel que requis par la réglementation actuelle.

Identification du site concerné :

Lot 5 327 539, Cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil relativement aux demandes.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce 20^e jour du mois de septembre 2018.



Jean-Sébastien Poirier
Greffier

**POUR PARUTION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE
AU WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA
LE 26 SEPTEMBRE 2018**